

PIECES A FOURNIR POUR PROCEDURE DE DIVORCE (AVEC JUGE)

- Copie intégrale de l'acte de naissance du ou des enfants de moins de trois mois
- Copie intégrale de l'acte de naissance des deux parents ou acte de mariage
- Copie du livret de famille
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du demandeur
- Décision(s) de justice antérieure(s) éventuelles
- Avis 388-1 joint